

Comme indiqué dans le n° 17 du Petit Colporteur (2010), les carrières de Meules du Mont Vouan font l'objet d'articles écrits en fonction de l'avancée des investigations documentaires de leur auteur, et non par ordre chronologique. Voici les deux sujets abordés aujourd'hui : la situation des meulières et leur appartenance.

Situation des meulières de Vouan¹

Vouan, montagne de moyenne altitude, culminant à 978 mètres, sépare la vallée du Foron de celle de la Menoge. Si, côté droit du Foron, le Mont Vouan s'étage en pente douce et verdoyante, le versant côté Menoge présente des falaises abruptes et austères.

Ce contraste avait déjà attiré l'attention des « premiers voyageurs ». Cette barrière rocheuse, couverte au siècle dernier de quelque végétation chétive, sera décrite par plusieurs d'entre eux. Vers la fin du XIX^e siècle les empreintes de meules taillées dans ces falaises seront déjà une source de curiosité : « *L'une des curiosités que ne manquent jamais de visiter les étrangers qui viennent à Boège consiste en de vastes carrières ouvertes dans l'intérieur du Mont Vouan, d'où l'on tire un fort beau grès servant à faire des meules renommées, ce qui a valu à la montagne le surnom de meulière, sous lequel la désignent les villageois* » (Promenades historiques, pittoresques et artistiques, par le Baron Achille Ravenat, 1872).

Trois communes, Fillinges, Saint-André et Viuz-en-Sallaz, se partagent en parties inégales ce vaste territoire sous le titre de communaux. La surface appartenant à la commune de Viuz-en-Sallaz est d'environ 120 hectares, répartie sous divers numéros parcellaires. Lors de l'établissement du cadastre sarde en 1736, tout était regroupé sous un seul numéro « Les communaux de Wan parcelle N° 1 » : « *La communauté pour les suivants fonds communaux destinés à l'usage commun en général comme cy après* ».

Mesure de Piémont : Journaux 455, Tables 11, Pieds 11.

Mesure de Savoie : Journaux 586, Toises 290, Pieds 4.

1 - Ecrit Wan dans les documents du XVIII^e siècle.

2 - Expression en patois employée lorsqu'il n'y avait aucune preuve écrite.

Carrières de Meules du Mont Vouan (2^{ème} Partie)



A qui appartenait les meulières de Vouan ?

Les principales sources historiques concernant les carrières de Vouan ont été, en grande partie, tirées des archives provenant du fond documentaire des XVII^e et XIX^e siècles, conservées après les nombreux procès soutenus, d'une part par les carriers, et d'autre part par la communauté de Viuz-en-Sallaz, chacun revendiquant la propriété du site.

C'est à la suite d'un projet de taxation sur les pièces ouvragées, formulé par la communauté de Viuz, que s'ouvrira une joute judiciaire de longue haleine entre les deux parties.

La commune a besoin d'argent. Elle veut tirer quelque avantage de l'exploitation des carrières situées sur un fond communal. Celui-ci est défini de façon précise avec l'adoption du cadastre sarde de 1736. Sous le titre « Les Communaux de Wan parcelle n° 1 » la Commune est le propriétaire désigné officiellement et définitivement.

Les carriers se disant exploitants libres depuis des temps immémoriaux et n'ayant jamais été assujettis à aucun impôt jusqu'à ce jour, n'auront qu'une solution, faire durer la procédure.

Ils ne pourront jamais fournir un titre de propriété. En clair « y a pas mè ran de papi »².